

PETR DU PAYS GRAYLOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU 26 AVRIL 2023

Le comité syndical du PETR du Pays Graylois, agissant en vertu d'une convocation en date du 18 avril 2023, s'est réuni dans la salle du Conseil de la mairie de Chargey-lès-Gray, le 26 avril 2023, à 18h30, sous la présidence de Didier CHEMINOT, président du PETR.

Cette réunion fait suite à une première convocation en date du 06 avril 2023 pour une réunion au 13 avril 2023 n'ayant pas réuni le quorum.

Nombre de membres en exercice : 25

Quorum : 13 (non obligatoire car 2eme convocation)

Étaient présents (10) : BERTHET Alain, BLINETTE Alain, CHEMINOT Didier, DAGUET Nadine, DEGRENAND Bruno, SACCOMANI Jérôme (remplace DEMANGEON Claude), NOLY Jean, PAQUIS Martine, PATE Pierre, RENEVIER Michel.

Étaient porteurs d'un pouvoir (6) : CHEMINOT Didier pour CHENEVIER Jocelyn, PATE Pierre pour DOUSSOT Dimitri, DAGUET Nadine pour GAUTHIER Claudie, PAQUIS Martine pour GHILES Philippe, RENEVIER Michel pour MILESI Nicole, DEGRENAND Bruno pour VILLENEUVE Régis.

Étaient absents (16) : ABBEY Serge, CARTERET Jean-Paul, CHAUSSE Jean-Pierre, CHENEVIER Jocelyn (pouvoir donné), CLEMENT Christelle, COLINET Patrice, DEMANGEON Claude (remplacé par SACCOMANI Jérôme), DOUSSOT Dimitri (pouvoir donné), GAUTHIER Claudie (pouvoir donné), GHILES Philippe (pouvoir donné), HENNING Frédéric, KOPEC Freddy, MILESI Nicole (pouvoir donné), SAVIN Thierry, TODESCHINI Agnès, VILLENEUVE Régis (pouvoir donné).

Secrétaire de séance : DAGUET Nadine



CS/26-04-2023/N°2

FINANCES LOCALES **DECISIONS BUDGETAIRES**

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 **DU PETR DU PAYS GRAYLOIS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-14 et L.2121-31, relatifs au vote du compte administratif et à son adoption,

Vu la délibération du PETR du Pays Graylois, en date du 10 février 2022, approuvant le budget primitif pour l'exercice 2022,

Vu les conditions d'exécution du budget 2022,

Considérant que Didier CHEMINOT, président du PETR, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Alain BLINETTE, président de la communauté de communes Val de Gray, lors de l'adoption du compte administratif,

Après présentation du document, Il est proposé au comité syndical d'adopter, le compte administratif 2022, joint en annexe, arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Prévu	Réalisé (1)	Prévu	Réalisé (2)
2.143.264,36 €	199.263,97 €	2.143.264,36 €	178.695,60 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Prévu	Réalisé (3)	Prévu	Réalisé (4)
59.715,01 €	24.730,38 €	59.715,01 €	15.024,77 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 (2-1)		-20.568,37 € (5)	
Résultat d'investissement de l'exercice 2022 (4-3)		-9.705,61 € (6)	
TOTAL résultat exercice 2022		-30.273,98 €	

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2022 du PETR du Pays Graylois.

VOTE :

Membres en exercice : 25
Délégués présents : 10
Délégués représentés : 6
Ayant voté pour : 14
Ayant voté contre : 0
S'étant abstenu : 0
N'ayant pas pris part au vote : 2 (le président a quitté la salle).

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents pour extrait certifié conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-200050318-20230426-CS-26042023-N02-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/05/2023

Affichage : 02/05/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Didier CHEMINOT
Président

